

Conditions garantie Kärcher Gamme Retail Grand Public

Les informations suivantes portent sur la garantie, les périodes de garantie ainsi que les conditions applicables en France.

Début, durée et conditions d'application de notre garantie

Tous les produits de la gamme Retail de la société Kärcher SAS bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Garantie légale de conformité

Lorsqu'il agit sur le fondement de la garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les 6 mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à 24 mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Garantie des vices cachés

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Garanties commerciales

En complément des garanties légales obligatoires, des garanties commerciales particulières peuvent s'appliquer à certains produits. Ces produits bénéficient dans ce cas d'une garantie commerciale promotionnelle d'une durée totale d'un (1) ou trois (3) ans qui prolonge la garantie légale de conformité de 2 ans pour la porter selon les cas à respectivement 3 ou 5 ans à compter de la délivrance du produit. Dans ce cas, la garantie (pièces, main d'œuvre et transport aller-retour) s'applique aux appareils à l'exclusion des accessoires, consommables et pièces d'usure courantes. Elle ne se substitue pas aux garanties légales qui peuvent toujours être mobilisées indépendamment.

Conditions de garantie :

Les matériels vendus à l'état neuf sont garantis contre les défauts de matière ou vices de construction résultant soit d'une erreur de conception, soit d'une mauvaise réalisation, et dont l'origine est antérieure au transfert des risques conformément. Les défauts et vices sont appréciés en l'état des connaissances scientifiques et techniques au moment où les matériels ont été vendus.

En cas d'utilisation professionnelle d'un matériel de la gamme Retail, aucune garantie ne sera accordée. Dans tous les cas, la mise en service est censée intervenir au plus tard quatre semaines à compter de la livraison du matériel à l'utilisateur final.

La garantie ne couvre les matériels que s'ils sont utilisés conformément à leur destination, aux prescriptions d'utilisation et d'entretien contenues dans la documentation technique remise à l'acheteur ou qui lui sont communiquées par nos techniciens. La garantie ne couvre ni l'usure normale résultant de l'usage, ni les matériels qui auraient été modifiés sans accord préalable ou réparés incorrectement, ni les pièces qui ne sont pas d'origine Kärcher ainsi que les conséquences que leur utilisation a pu entraîner.

Pour les composants non fabriqués par la société Kärcher et incorporés dans le matériel Kärcher, la garantie appliquée est celle du fabricant du composant. En cas de litige, Kärcher se réserve le droit d'appeler ledit fabricant en garantie.

Les pièces de remplacement sont garanties dans les mêmes conditions qu'à l'origine et pour la période de garantie initiale restant à courir.

Réparations

Nous accordons une garantie de 6 (six) mois sur la réparation effectuée par notre centre de réparation.